

## SITUATION DE LA CIP 13

Depuis plusieurs années, Le SNEPAP-FSU soutient activement les personnels issus de la 13ème promotion concernant l'inversion de carrière. En effet, les CPIP de cette promotion sont à un niveau indiciaire inférieur à celui de la 14ème promotion, alors que, par définition, cette dernière est rentrée à l'ENAP un an après !

Dès 2012, le SNEPAP-FSU avait interrogé la DAP sur cette situation ubuesque. N'ayant eu aucune réponse cohérente, le SNEPAP-FSU avait proposé un modèle de recours à tous les agents concernés. Comme l'administration ne répondait toujours pas, nous avons invité et soutenu les collègues à effectuer des recours devant le tribunal administratif.

Avec l'arrivée du nouveau DAP et le changement de sous direction à la tête des ressources humaines, nous espérions voir ce dossier enfin solutionné. Or, nous venons d'apprendre que la DAP, lors d'une réunion en date du 28 mars 2018, a proposé une solution de reprise d'ancienneté des CPIP de la CIP 13 au secrétariat général.

**Or, ce dernier a tout simplement refusé la proposition de la DAP faisant ainsi repartir le dossier dans les oubliettes de l'administration et surtout faisant fi de la juridiction administrative !!!!**

En effet, des recours ont été formés et le TA a reconnu ces personnels dans leurs droits et a enjoint à l'administration de procéder à la reconstitution des carrières !

***LE SNEPAP-FSU SOUTIENT LES COLLEGUES DE LA CIP 13 ET LES  
INVITE A DEPOSER DES RECOURS DEVANT LE TA.  
NOTRE ADMINISTRATION NE SERAIT-ELLE PAS SOUS LA TUTELLE  
DU SG ET INCAPABLE DE DEFENDRE L'INTERET DE SES  
PERSONNELS ?***

*Paris, le 30 mars 2018*



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**